Une réglementation européenne à l'étude vise à interdire dès 2030 les emballages traditionnels en bois des camemberts car on ne peut pas les recycler

10/11/2023 à 18h10



Le célèbre emballage en bois pourrait être interdit par une réglementation européenne actuellement à l'étude. Cette dernière vise à interdire d'ici 2030 les emballages non recyclables, y compris ceux en bois, ce qui inclurait les boîtes de ce fromage normand emblématique. (…)

Le Groupe Lacroix, qui fabrique 200 millions d'emballages en bois par an, alerte sur d'éventuelles conséquences graves. « **L'emballage léger en bois, aujourd'hui, c'est 2 000 emplois en France, et 45 entreprises qui seraient touchées** », détaille la PDG de l'entreprise (…)

L'aspect économique n'est pas le seul à prendre en compte,

assurent les producteurs de camembert qui rappellent que rien ne peut remplacer l'emballage traditionnel en bois, indispensable pour conserver le goût et la bonne tenue du fromage. (…) « **Le bois fait partie de l'affinage de plusieurs fromages AOP, pas juste du camembert** », a expliqué David Aubrée, gérant d'une fromagerie.

Ouest France